

The 2005 Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA)

Judith Parisien, Le Phenix, Ottawa, Canada (presenter)

The Ontario Government adopted The 2005 Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA) on 13 June 2005, making Ontario the first province of Canada to commit to engage in the conception of complete and mandatory accessibility standards in key areas of daily life that are, customer service, information and communications, employment, transport, and built environment. This provincial law aims to ensure lateral accessibility in Ontario by 2025. It applies to the public, private and volunteer sectors.

Phenix is a partner of the Government of Ontario in the promotion of the Act (AODA) and its standards.

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

Judith Parisien, Le Phénix, Ottawa, Canada (présentatrice)

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la LAPHO) le 13 juin 2005, faisant de l'Ontario la première province du Canada à s'engager à concevoir des normes d'accessibilité complètes et obligatoires dans les domaines clés de la vie quotidienne qui sont, le service à la clientèle, l'information et communications, l'emploi, le transport, et le milieu bâti. Cette loi provinciale vise à assurer une accessibilité intégrale à la grandeur de l'Ontario d'ici à 2025. Elle s'applique aux secteurs public, privé et bénévole.

Le Phénix est un partenaire du gouvernement de l'Ontario dans la promotion de la loi (la LAPHO) et de ses normes.